

# Affiliations

## Dossier de rentrée



## Inscription et affiliation

Toute personne qui participe régulièrement aux activités des Scouts et Guides Pluralistes, au sein d'une Section, d'une Unité est tenue d'être valablement inscrite et affiliée.

Outre le fait d'être couvert en cas d'accident, il s'agit également d'être reconnu en tant que membre à part entière du Mouvement et de partager, avec une vaste communauté scout, les valeurs du scoutisme et du guidisme pluraliste.

En payant sa cotisation annuelle, les membres contribuent tous ensemble à développer une partie des moyens pour soutenir le scoutisme et le guidisme pluraliste et à assurer le bon fonctionnement du Mouvement pour les membres et les Unités.

Les cotisations du Mouvement sont une ressource importante pour couvrir le financement annuel de toute une série d'actions essentielles. Il est important que tous en prennent conscience et y participent.

### À quoi sert le montant de la cotisation annuelle ?

#### ■ Le Mouvement tire ses ressources financières de principalement 6 sources :

1. les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles octroyés au Mouvement de Jeunesse ;
2. la cotisation annuelle des membres ;
3. les produits des ventes du Magascout ;

4. le bénéfice d'actions menées par les Unités au profit du Fonds de Solidarité du Mouvement ;
5. des financements spécifiques liés à une action particulière ;
6. les locations (Heure & Porte de Hal).

#### ■ L'ensemble de ces financements (dont le montant de la cotisation) servent à financer :

- l'assurance accident et responsabilité civile des membres ;
- la formation des animateur·ices, des Staffs d'Unité et des cadres ;
- le support quotidien et le développement des Unités, l'accompagnement des animateur·ices ;
- le soutien aux projets des groupes locaux (intégration, développement, aide aux plus démunis, ...) ;
- le fonctionnement de l'Association (permanents, bâtiments, matériel, frais de gestion, ...) ;
- les publications, les outils d'animation et les moyens de communication ;
- l'adhésion aux Mouvements mondiaux scout (O.M.M.S.) et guide (A.M.G.E.) et le développement de projets scouts internationaux ;
- Les activités et projets organisés pour l'ensemble des membres et des Unités des Scouts et Guides Pluralistes.

# Comment accueillir un nouveau membre ?

L'accueil d'un nouveau membre dans une Section doit être sympa et simple, il ne s'agit pas de donner de nous l'image d'une grosse machine administrative. Cependant dès l'arrivée d'un jeune, il y a lieu de remplir au moins la partie identification du document d'inscription (nom, prénom, adresse, personne à prévenir en cas d'accident, etc).

Dès cet instant, le «petit nouveau» est valablement couvert et bénéficie comme tous les autres membres des mêmes services du Mouvement.

## Présentation du Mouvement

La fin de la première journée ou lors du deuxième rendez-vous est le moment idéal pour attirer l'attention du jeune mais surtout des parents sur le contenu de la plaquette de « Présentation-Accueil ». Elle permet de mieux faire connaître notre Mouvement aux nouveaux membres, à leurs parents, aux amis et relations du Mouvement.

## L'inscription d'un nouveau membre

L'inscription d'un nouveau membre donne la possibilité de participer gratuitement aux activités de la Section durant deux mois. Cela permet au nouveau membre de se rendre compte s'il va se plaire chez les Scouts et Guides Pluralistes et à ses parents de prendre connaissance de ce que sont les Scouts et Guides Pluralistes.

Durant cette période de deux mois, le nouveau membre peut participer à une sortie, un week-end.

Au bout des deux mois, la cotisation annuelle est demandée.

**ATTENTION LES DEUX MOIS  
GRATUITS NE SONT PAS  
VALABLES POUR LA PÉRIODE  
DE JUILLET ET AOÛT.**

## Comment s'organiser et quels sont les documents nécessaires ?

### L'Animateur Responsable de Section doit :

- Compléter dès l'accueil, avec les nouveaux membres ou ses représentants légaux, le document « Inscription d'un nouveau membre ».
- Ce document est transmis dans la semaine à l'Équipier affiliations de l'Unité ou à défaut au Responsable d'Unité.
- Transmettre la liste actualisée des membres de sa Section à l'Équipier affiliations.

### Le Trésorier d'Unité doit :

- Payer dans les délais les factures qui sont envoyées au Responsable d'Unité.

### Le Responsable d'Unité doit :

- Veiller à ce que les différents intervenants puissent exécuter leurs tâches dans les délais prévus, il s'assure que l'ensemble de ces actions soient effectivement réalisées dans l'Unité.

### L'Équipier affiliations doit :

- Encoder les nouveaux membres (cf. mode d'emploi Sés@me)
- Mettre à jour les données existantes
- Effectuer les passages d'une Section à l'autre, les modifications de coordonnées et les changements de fonction des animateur·rices qui changent de Section ou de fonction.

## Facturation

Il y a deux échéances importantes dans l'année :

- **30 novembre** : Établissement de la facture d'acompte en fonction des membres actifs de l'Unité dans Sés@me.
- **31 août** : Établissement de la facture de clôture en fonction des membres actifs de l'Unité dans Sés@me (la facture d'acompte est déduite).

# Quels sont les différents types de cotisations?

## POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Est considéré comme « nouveau membre » la personne n'ayant jamais été affilié chez les Scouts Pluralistes ou un ancien membre dont l'affiliation n'a pas été renouvelée depuis **UN AN**.

### NORMALE

- Pour un nouveau membre qui s'affilie définitivement entre septembre et février :
  - Validité : jusqu'au **31 août**
  - Tarif : **35 euros**

### PRINTANIÈRE

- Pour un nouveau membre qui s'affilie définitivement entre mars et août :
  - Validité : jusqu'au **31 août**
  - Tarif : **25 euros**

### PROVISOIRE

- L'inscription d'un nouveau membre donne la possibilité de participer gratuitement aux activités de la Section durant deux mois :

#### **(Pas valable pour juillet et août)**

- Validité : **2 mois**
- Tarif : **Gratuit**

**Attention**, au terme des deux mois de provisoire, si le nouveau membre continue de participer aux activités, il sera considéré comme membre définitif.

## POUR LES ANCIENS MEMBRES

Est considéré comme « ancien membre » la personne ayant été affilié chez les Scouts Pluralistes l'année précédente.

### NORMALE

- Pour un ancien membre qui se ré-affilie définitivement entre septembre et novembre :
  - Validité : jusqu'au **31 août**
  - Tarif : **35 euros**

### AUTRES TYPES DE COTISATIONS

#### INTENDANT·E

- Pour un·e intendant·e qui intervient ponctuellement pendant l'année ou lors des camps :
  - Validité : jusqu'au **31 août**
  - Tarif : **6 euros**

**Attention cette cotisation est nominative!**

#### AMI·ES

- Pour une personne qui veut marquer son intérêt et son soutien au Mouvement :
  - Validité : jusqu'au **31 août**
  - Tarif : **13 euros**

## Quelques conseils...

Il faut veiller à mettre à jour les listings de rentrée **POUR LE 30 NOVEMBRE AU PLUS TARD** pour éviter de facturer des membres qui ne participent plus aux activités.

- Une affiliation facturée ne peut ni être annulée, ni échangée pour un autre membre.
- Pour accepter un membre dans une Section, il doit avoir l'âge minimum requis.

### **Castor (5 à 8 ans)**

Ne jamais accepter un enfant qui n'a pas 5 ans accompli, ***il ne sera pas couvert par notre assurance***

### **Louveteau/Louvette (8 à 12 ans)**

- Doit avoir 8 ans au grand camp d'été

### **Scout/Guide (12 à 15 ans)**

- Doit avoir 12 ans au grand camp d'été

### **Pionnier·ère (15 à 18 ans)**

- Doit avoir 15 ans

### **Animateur·rice**

- Doit avoir 17 ans.

## Quel est le rôle du Service affiliations ?

Le Service affiliations reste à votre disposition pour toutes demandes particulières.

Il est également le helpdesk de Sés@me.



## Sés@me c'est quoi?

Sés@me est le système de gestion administrative en ligne des Unités membres des Scouts et Guides Pluralistes ASBL.

Ce système a pour but de faciliter la gestion administrative des Unités et du Mouvement. Il permet de réduire la quantité de documents administratifs, les échanges entre Unités et Siège et d'offrir aux Responsables d'Unité un outil sûr et accessible à tout moment.

## Définitions

### Inscription :

consiste à remplir les documents administratifs

### + Cotisation :

consiste à payer le montant de l'affiliation

### = Affiliation :

le résultat de l'inscription et de la cotisation.

## Coordonnées utiles

### Les Scouts et Guides Pluralistes

Service affiliations  
Avenue de la porte de Hal, 39  
1060 Bruxelles

Tel : 02/539 23 19

E-mail : [affiliations@sgp.be](mailto:affiliations@sgp.be)  
ou [sesame@sgp.be](mailto:sesame@sgp.be)

[www.scoutspluralistes.be](http://www.scoutspluralistes.be)

N° compte affiliation :  
BE80 8792 9620 0177